



# SYNDICAT CGT

du CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
11, rue François Chénieux CS 83112  
87031 LIMOGES CEDEX 1  
Permanence du mardi au vendredi  
Tél : 05 44 00 11 95 Port. 06 18 08 13 93  
Courriel : [cgt@haute-vienne.fr](mailto:cgt@haute-vienne.fr) Blog : [cgt-cd87](http://cgt-cd87.fr)

Le vendredi 3 juillet les responsables syndicaux CGT, FSU, UNSA ont été conviés à un temps d'échange par le Président du Conseil Départemental.

Le syndicat CGT était représenté par son secrétaire général Philippe LAVERGNE.

## TRÈS BELLES VICTOIRES DES SYNDICATS !

### L'union fait la force :

#### ACCORD 1607 HEURES, TOUCHERA ou TOUCHERA PAS ?

Le 23 juin 2020, la CGT a invité la FSU et l'UNSA à cosigner un courrier adressé au Président du Département de la Haute-Vienne. Dans ce courrier nous demandions au Président de confirmer le versement de la prime liée au passage aux 1607 heures. Cela avait été acté lors du comité technique et de la délibération au mois d'octobre 2019.

Cependant, le compte rendu de l'administration du Comité technique du 2 juin 2020 pouvait laisser penser que cette prime était remise en cause étant donné que l'essentiel des agents de la collectivité ont, pendant deux mois, été

confinés en situation d'ASA. Cela diminuait considérablement l'effectivité des 1607 heures.

***Le Président, nous a confirmé le versement de la compensation financière qui accompagne le passage aux 1607 heures. Comme il l'a exprimé, les agents n'étaient pas responsables de cette crise sanitaire.***

(Il est prévu que cette gratification annuelle brute de 332 € pour les agents de catégorie C, de 277 € pour les agents de catégorie B et de 222 € pour les agents de catégorie A soit versée tous les ans).

Nous remercions la FSU de nous avoir rejoint dans cette démarche d'autant plus qu'elle avait été le seul syndicat à voter contre cet accord.

### L'union fait la force :

#### PRIME ou PAS PRIME POUR LES ASSFAM ?

Dès le 16 mars 2020, que ce soit par courrier, lors des visioconférences pendant la période de confinement ou dans les questions mis à l'ordre du jour du comité technique du 2 juin 2020 par la CGT et la FSU, tous les syndicats ont âprement bataillé afin de défendre la pertinence d'une prime COVID-19 pour les assistants familiaux.

Il est bon de rappeler que ces professionnels ont été confinés 24h/24, 7/7 jours avec les enfants dont ils assurent l'accueil. Ils ont été tour à tour : assistants familiaux, enseignants, soignants, psychologues, camarades de jeux et ont tenu bien d'autres rôles.

***Le Président souhaite, en conséquence, qu'une prime exceptionnelle soit accordée aux assistants familiaux. Elle sera liée au nombre d'enfants accueillis.***

La section syndicale du CDEF, et nous nous en

réjouissons, a profité de cette dynamique. La surcharge exceptionnelle du travail des agents

du CDEF est reconnue et permettra également le versement d'une prime COVID-19.

## L'union fait la force :

### TÉLÉTRAVAIL OU PAS TÉLÉTRAVAIL ?

Depuis la parution du décret N° 2016-151 du 11 février 2016, qui détermine les conditions d'exercice du télétravail dans la fonction publique, la CGT n'a cessé de demander son application au Conseil Départemental.

Récemment, nous l'avons inscrit dans les pistes de travail pour l'agenda social.

Plus récemment encore, tout comme la FSU et l'UNSA, la CGT a demandé en Comité technique du 2 juin 2020, le maintien du télétravail au Département après le 10 juillet

2020 (fin de l'état d'urgence sanitaire).

**Le Président a profité de notre échange du 3 juillet pour nous faire part de son souhait de mettre en place le télétravail pour la fin de cette année comme il s'y était engagé dans l'agenda social.**

Pour cela il nous propose un calendrier:

- un groupe de travail avec les représentants des personnels en septembre,

- acter une proposition au Comité technique du mois d'octobre 2020.

Un point sera également fait par l'administration au sujet des équipements nomades (téléphone, ordinateurs portables ...).

## L'union fait la force avec humour !



**En septembre, après des vacances bien méritées,  
la CGT oeuvrera pour le « jour d'après ».  
Si vous voulez participer à cette aventure rejoignez-nous.**

### BULLETIN DE CONTACT ET DE SYNDICALISATION

Nom : ..... Prénom..... Tél. ....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Age:..... Fonction : .....

Service : .....

Bulletin à renvoyer au : Syndicat CGT du Conseil Départemental de la Haute-Vienne  
11 rue François Chénieux CS 83122

87031 LIMOGES Cedex 1

Tél : 05 44 00 11 95 Port : 06 18 08 13 93 Email: [cgt@haute-vienne.fr](mailto:cgt@haute-vienne.fr) Blog: cgt-cd87

**LA CGT VOUS SOUHAITE DE BONNES VACANCES**